



ARRÊTÉ N° AC_2025_DR_286

Portant réglementation de la circulation sur la D69 du PR 11+509 au PR 12+621, du PR 11+179 au PR 11+509 et du PR 12+621 au PR 12+951, du mercredi 19 mars 2025 au vendredi 16 mai 2025, à l'occasion de travaux de pose de bordures, sur le territoire des communes de MONTIPOURET et NOHANT-VIC.

Le Président du Conseil départemental de l'Indre,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la route,

Vu le code de la voirie routière,

Vu le décret n° 2009-615 du 3 juin 2009 modifié, fixant la liste des routes à grande circulation,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,

Vu l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié approuvant la 8ème partie du livre I de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière - signalisation temporaire,

Vu la délibération CP_20180209_022 du 9 février 2018 adoptant le règlement de voirie départementale,

Vu l'arrêté du Président du Conseil départemental de l'Indre n° 2025-D-0047 du 15 janvier 2025 portant délégation de signature à Monsieur Christophe COURTEMANCHE, Directeur Général Adjoint des Routes, des Territoires, du Patrimoine et de l'Education et aux Agents en fonction dans les services relevant de son autorité,

Vu l'arrêté préfectoral n° 36-2024-10-10-00005 du 10 octobre 2024 portant délégation de signature à M.Rik VANDERERVEN Directeur départemental des territoires de l'Indre,

Vu l'avis permanent du Préfet de l'Indre en date du 31 mars 2022,

Vu l'avis favorable de M./Mme le Maire de Montipouret en date du 07/03/2025,

Vu l'avis favorable de M./Mme le Maire de Nohant-Vic en date du 07/03/2025,

Vu l'avis favorable de M. le Colonel, commandant le groupement de gendarmerie de l'Indre (La Châtre) en date du 07/03/2025,

Vu la demande présentée le 04/03/2025 par le SMT demeurant PL DE LA VICTOIRE ET DES ALLIÉS - 36000 CHÂTEAUROUX,

Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, il est nécessaire de réglementer la circulation sur la D69 du PR 11+509 au PR 12+621, du PR 11+179 au PR 11+509 et du PR 12+621 au PR 12+951, du mercredi 19 mars 2025 au vendredi 16 mai 2025, à l'occasion de travaux de pose de bordures,

Sur proposition de M. le Chef de Unité Territoriale de LA CHÂTRE,

ARRÊTE

Article 1 :

Du mercredi 19 mars 2025 au vendredi 16 mai 2025, à l'occasion de travaux de pose de bordures, réalisés par le SMT, la circulation sera réglementée de la façon suivante :

- par une interdiction de circuler à tous les véhicules (sauf aux transports scolaires, aux riverains et aux véhicules de service public) sur la D69 du PR 11+509 au PR 12+621, hors agglomération, sur le territoire de la commune de **MONTIPOURET**

- par une limitation de vitesse à 50km/h sur la D69 du PR 11+179 au PR 11+509 et du PR 12+621 au PR 12+951, hors agglomération, sur le territoire des communes de **MONTIPOURET** et **NOHANT-VIC**,

Article 2 :

Pendant la durée de l'interdiction, la circulation sera déviée suivant l'annexe localisation.

Article 3 :

Les signalisations de chantier et de déviation nécessaires à l'application du présent arrêté seront mises en place, entretenues et déposées par les services du **DÉPARTEMENT DE L'INDRE**, chargés des travaux.

Article 4 :

Les contraventions au présent arrêté seront constatées et réprimées conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 5 :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs et affiché à :

- chaque extrémité des sections réglementées
- l'Hôtel du Département, au lieu habituel
- la mairie de chaque commune concernée

Article 6 :

Sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont copie est adressée à :

M. le Directeur Général Adjoint des Routes, des Territoires, du Patrimoine et de l'Éducation du Département de l'Indre,

Secrétariat des assemblées,

Le SMT,

M. le Colonel, commandant le groupement de gendarmerie de l'Indre,

Au maire de la commune de MONTIPOURET,

Au maire de la commune de NOHANT-VIC,

La DDT/SPREN - ddt-arretecircul@indre.gouv.fr

Unité Territoriale de LA CHÂTRE,

Le SDIS - Les Rosiers - 36130 MONTIERCHAUME,

Le SAMU - 216 avenue de Verdun - 36000 CHATEAUROUX,

Région Centre Val de Loire - ERCVL36 - Service Transports,

Renseignements

Unité Territoriale de LA CHATRE

2 rue Joseph Ageorges, 36400 LA CHATRE - Tél. 02.54.62.12.20

DGARTPE-UTLACHATRE@indre.fr

[Département de l'Indre](#)

Hôtel du Département

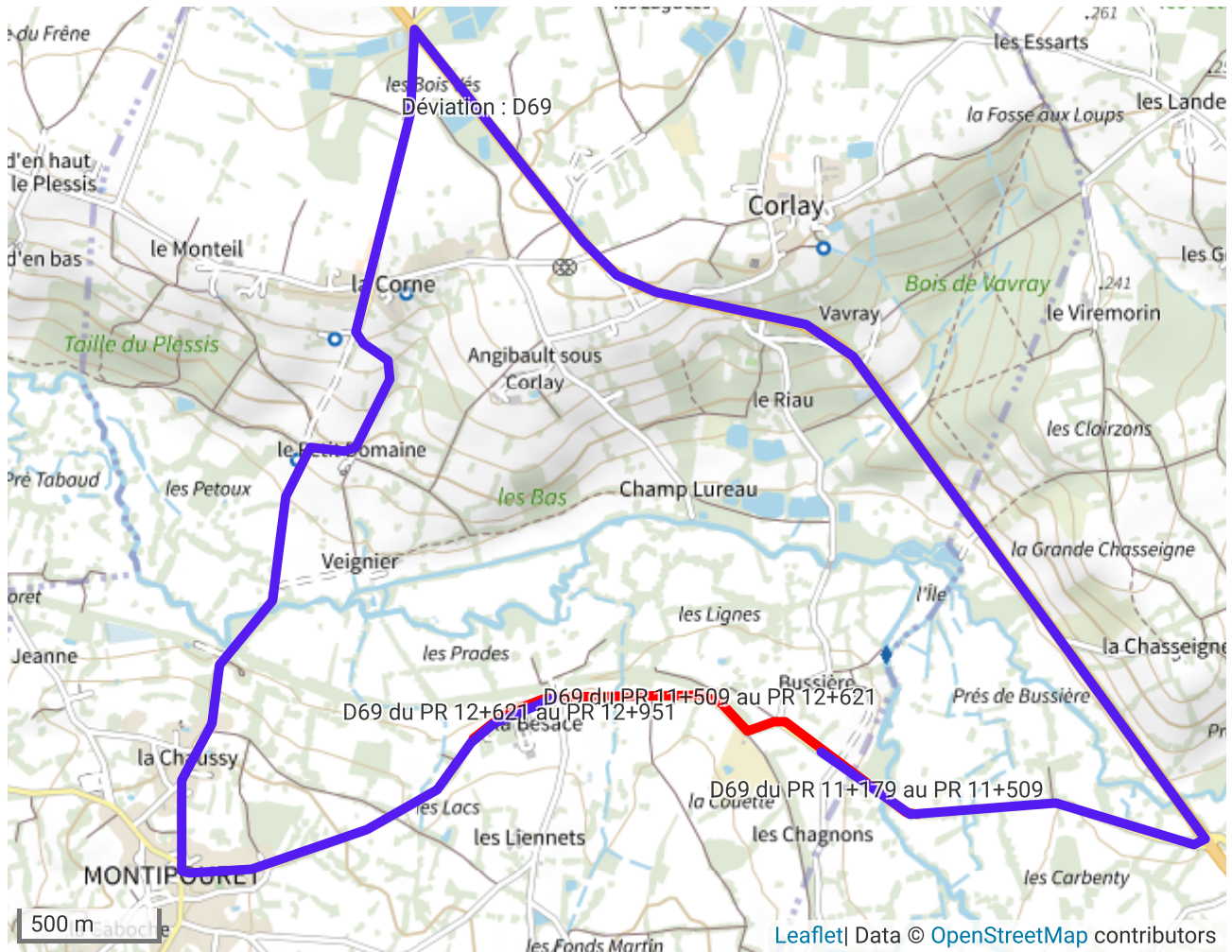
Place de la victoire et des Alliés – CS 20639 – 36020 Châteauroux cedex

Tél : 02 54 27 34 36 – Fax : 02 54 27 60 69 – Email : contact@indre.fr – Site Internet : www.indre.fr

Délai et voies de recours

La présente décision peut faire l'objet, dans le délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours gracieux auprès du Président du Conseil départemental ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Limoges.

ANNEXE - LOCALISATION



DÉTAILS DE L'ITINÉRAIRE

Déviation D69

Via: D 69, Rue de la République, Rue de la Vallée Noire, D 49, Route de Saint Août, D 943, Route de Châteauroux, D 69, Route de Saint-Chartier
10.3 km, 13 min

Se diriger vers l'ouest sur D 69 - 1.5 km

Tourner à droite sur la rue de la Vallée Noire (D 49) - 40 m

Vous êtes arrivé à votre première destination - 0 m

Se diriger vers le nord sur la rue de la Vallée Noire (D 49) - 1 km

Vous êtes arrivé à votre seconde destination - 0 m

Se diriger vers le nord sur la route de Saint Août (D 49) - 2 km

Tourner franchement à droite sur D 943 - 8 m

Vous êtes arrivé à votre troisième destination - 0 m

Se diriger vers le sud-est sur D 943 - 4 km

Vous êtes arrivé à votre quatrième destination, sur la droite - 0 m

Se diriger vers le sud-est sur D 943 - 90 m

Tourner à droite sur D 69 - 1.5 km

Vous êtes arrivé à votre destination, sur la gauche - 0 m